



L'Edit de Nantes (1598)

est promulgué en avril 1598 par le roi de France Henri IV et révoqué par Louis XIV par l'édit de Fontainebleau en octobre 1685. L'Edit de Nantes accorde notamment des droits de culte, des droits civils et des droits politiques aux protestants dans certaines parties du royaume et leur concède, environ 150 places de sûreté et une indemnité annuelle à verser par les finances royales. La promulgation de cet édit met fin aux guerres de religion qui ont ravagé le royaume de France au 16ème siècle.

C'est le Grand Conseil du roi qui rédige l'édit qui sera signé à Nantes. À l'époque, l'édit n'est pas appelé « édit de Nantes », ni même « édit d'Angers » mais « édit de pacification ». Henri IV reçoit les ambassadeurs d'Angleterre et des Provinces-Unies qui tentent de le persuader de continuer la guerre contre l'Espagne, mais Henri IV souhaite que son royaume retrouve la paix. Le 2 mai 1598, la paix de Vervins est signée entre la France et l'Espagne.

L'édit de Nantes « n'est pas un acte, dû à la volonté du roi, dans la plénitude de sa souveraineté, mais un traité dont les articles sont débattus comme avec des belligérants ». Garantissant la liberté de conscience partout dans le royaume, il accorde la liberté de culte dans les lieux où le protestantisme était installé avant 1597, ainsi que dans 3 500 châteaux et dans deux localités par bailliage.